

Lundi 30 juin 2014

## LANCEMENT DU SERVICE DOM@DOM 41

Monique Gibotteau, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente du Conseil général chargée des Solidarités et de l'Action Sociale et Patrick Lambruschini, Secrétaire général de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, ont le plaisir de lancer officiellement le service Dom@dom 41.

### Le maintien à domicile : un souhait de 9 Français sur 10

Le bien-être des personnes âgées à domicile est une priorité pour le Conseil général de Loir-et-Cher car notre département est un territoire où le bien-être est une valeur mise en œuvre pour tous. Un département, où il fait bon naître, vivre et ... vieillir !

9 Français sur 10 préféreraient adapter leur domicile si leur état se dégradait sous l'effet de l'âge. Pour répondre à ce souhait unanime de vieillir à domicile, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en œuvre un projet global innovant et cohérent composé de 4 programmes complémentaires pour répondre au besoin d'autonomie et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées à domicile :

- **La Maison Bleue 41** : Un lieu unique en France, véritable vitrine des technologies domotiques et des différents outils permettant le maintien à domicile.
- **Dom@dom 41** : Un service qui déploie des packs domotiques à domicile pour sécuriser les personnes et prévenir les accidents.
- **Tranquilli'dom** : Horodatage téléphonique des prestations d'aides à domicile pour un suivi simplifié et une plus grande proximité.
- **Icare** : Déploiement expérimental de solutions domotiques innovantes pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

### Le maintien à domicile passe par la téléassistance avancée

C'est pourquoi, le Conseil général de Loir-et-Cher a décidé d'accorder une délégation de service public à la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.

**Objectif : mettre en œuvre le service Dom@dom 41 qui permet aux personnes âgées ou handicapées de vivre en toute sécurité à domicile.**

Dom@dom 41 apporte confort et sécurité aux personnes âgées et handicapées qui ont choisi de rester à domicile. Il favorise l'autonomie en leur assurant un accompagnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, grâce à sa plateforme d'appels de proximité installée à Blois.

Dom@dom 41 c'est le **déploiement de packs domotiques à domicile** (bracelet d'appel, chemin lumineux...) pour sécuriser les personnes et prévenir les accidents, pour soulager et rassurer les familles et les aidants familiaux.

### CONTACTS PRESSE

#### FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ

Evelyne Sancier – Directrice de projets Assistance à l'Autonomie : 06 75 09 92 99 – [evelyne.sancier@fces.fr](mailto:evelyne.sancier@fces.fr)

Catherine Schwartz - Déléguée à la communication et au mécénat : 01 58 07 16 00 – [catherine.schwartz@fces.fr](mailto:catherine.schwartz@fces.fr)

#### CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER

Guillaume Néron Bancel – Directeur de la Communication : 02 54 58 41 12 – [guillaume.neron-bancel@cg41.fr](mailto:guillaume.neron-bancel@cg41.fr)

**De plus, des appels de convivialité sont émis régulièrement pour préserver le lien social et lutter contre le sentiment de solitude.**

Ce service bénéficie d'un **important soutien financier du Conseil Général qui permet de limiter le coût à charge pour les bénéficiaires** et de le rendre accessible au plus grand nombre. La délégation de service public garantit aux usagers une continuité de service et une égalité de traitement quel que soit leur lieu de vie, urbain ou rural.

### Des solutions et services pour prévenir des risques d'accidents

Grâce à Dom@dom 41, la personne âgée ou handicapée n'est plus seule pour faire face aux situations d'urgence : chute, malaise, détresse morale.

Les solutions du pack autonomie associées au service de téléassistance permettent à tout moment d'alerter d'un problème, de contacter un opérateur qualifié qui sait prendre les mesures adaptées à la situation.

#### Le pack autonomie comprend :

- **Le terminal de liaison** : Détresse morale, fatigue anormale... le terminal permet d'appeler le service de téléassistance grâce à son bouton rouge. Il reçoit aussi les alertes transmises par les périphériques installés dans le logement. En cas d'émanation de fumée, de gaz ou de chute... il envoie immédiatement une alerte à Dom@dom 41. Un opérateur de téléassistance appelle alors au domicile, de jour comme de nuit, pour vérifier ce qu'il se passe et prendre les mesures adéquates selon la situation.
- **Le service de téléassistance avancée** : Ce service, assuré par Dom@dom 41, garantit la prise en charge immédiate de l'appel ou de l'alerte envoyée depuis le domicile. Selon la situation, l'opérateur missionne sur place un proche, le médecin traitant ou les secours. Il effectue aussi des appels de convivialité pour prendre des nouvelles et souhaiter les anniversaires. Les opérateurs de Dom@dom 41 sont joignables 7J/7 et 24h/24.
- **Les périphériques** :

**Le détecteur de fumée** : Il s'installe au plafond ou en hauteur et permet de détecter la présence de fumée (oubli d'une casserole sur le gaz, départ de feu...). Un signal sonore fort avertit du danger et envoie une alerte à Dom@dom 41.

**Le bracelet d'appel** : Il se porte au poignet comme une montre ou autour du cou avec une chaînette. Il permet de déclencher une alerte en cas de chute par une simple pression sur le bouton vert. Après diagnostic médical et selon les habitudes de vie du porteur, le bracelet d'appel peut être remplacé par un bracelet détecteur de chutes brutales.

Autres périphériques en option : détecteur de gaz, détecteur d'élévation de température...

- **Le parcours lumineux** : Éclairages automatisés et détecteurs de mouvement. Ces éclairages automatisés non agressifs associés à des détecteurs de mouvement installés sur le parcours de la chambre aux toilettes permettent d'allumer l'éclairage pour sécuriser les déplacements nocturnes. Une temporisation permet d'éteindre les lumières une fois la personne recouchée.

#### CONTACTS PRESSE

##### FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ

Evelyne Sancier – Directrice de projets Assistance à l'Autonomie : 06 75 09 92 99 – [evelyne.sancier@fces.fr](mailto:evelyne.sancier@fces.fr)

Catherine Schwartz - Déléguée à la communication et au mécénat : 01 58 07 16 00 – [catherine.schwartz@fces.fr](mailto:catherine.schwartz@fces.fr)

##### CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER

Guillaume Néron Bancel – Directeur de la Communication : 02 54 58 41 12 – [guillaume.neron-bancel@cg41.fr](mailto:guillaume.neron-bancel@cg41.fr)

### **La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité**

Reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État en 2001, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est un acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Gestionnaire de 115 établissements et services, elle accompagne également plus de 11 200 personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide-ménagère ou d'hospitalisation à domicile. Présente dans quarante-cinq départements en France et outre-mer, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité s'attache à homogénéiser son déploiement, dans une logique de maillage du territoire et de complémentarité de son offre. Ses établissements et services sont intégrés dans les réseaux régionaux, départementaux et communaux de prise en charge des publics dont elle s'occupe. Agissant contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap, la Fondation œuvre pour l'autonomie sociale où les besoins de la société sont croissants. Son objet d'intérêt général s'inscrit dans le prolongement de l'engagement des fondateurs de lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale.

### **Informations pratiques**

Pour bénéficier du service, il suffit de contacter Dom@dom 41. S'en suivra une visite de faisabilité au domicile pour pouvoir proposer un devis gratuit. Puis, l'installation dure d'une heure à une demi-journée selon le dispositif choisi. À la suite des tests et essais, le système est mis en fonctionnement et la personne recevra des appels de convivialité pour faire le point sur son adaptation à ce nouvel environnement.

Pour financer en partie l'installation des packs autonomie dans le logement de la personne âgée ou handicapée, le Conseil Général de Loir-et-Cher alloue des subventions. Une prise en charge partielle sur le coût de l'abonnement peut-être sollicitée dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou de la Prestation de Compensation du Handicap.

- Tarifs :

La téléassistance + domotique  
Abonnement mensuel 35 €/mois  
Forfait installation\* 40 €

\* Le forfait installation n'est payé qu'une seule fois à la suite de l'installation du matériel au domicile.

- Contact pour les usagers :

Dom@dom 41 - Téléassistance et autonomie chez soi  
Tél. 02 54 42 54 24 - E-mail : dom41@ecoute19.fr  
Adresse : 6 rue Louis Bodin – 41000 Blois

### **CONTACTS PRESSE**

#### **FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ**

Evelyne Sancier – Directrice de projets Assistance à l'Autonomie : 06 75 09 92 99 – [evelyne.sancier@fces.fr](mailto:evelyne.sancier@fces.fr)

Catherine Schwartz - Déléguée à la communication et au mécénat : 01 58 07 16 00 – [catherine.schwartz@fces.fr](mailto:catherine.schwartz@fces.fr)

#### **CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER**

Guillaume Néron Bancel – Directeur de la Communication : 02 54 58 41 12 – [guillaume.neron-bancel@cg41.fr](mailto:guillaume.neron-bancel@cg41.fr)